

## 24.—Municipalités, par genre d'organisation et par province, 1949

Province	Cités	Villes	Villages	Total, municipalités urbaines	Municipalités rurales	Total, municipalités locales	Comtés	Total, municipalités constituées
Terre-Neuve.....	1	19 <sup>1</sup>	—	20	—	20	—	20
Île du P.-Édouard.....	1	7	—	8	—	8	—	8
Nouvelle-Écosse.....	2	41	—	43	24	67	—	67
N.-Brunswick.....	3	19	4	26	15 <sup>2</sup>	41	—	41
Québec.....	32	129	328	489	1,097	1,586	76	1,662
Ontario.....	29	147	157	333	584 <sup>3</sup>	917	38	955
Manitoba.....	4	33	33	70	114 <sup>4</sup>	184	—	184
Saskatchewan.....	8	84	401	493	304 <sup>5</sup>	797	—	797
Alberta.....	7	62	138	207	57 <sup>6</sup>	264	—	264
Col.-Britannique.....	35	—	39	74	27	101	—	101
<b>Totaux.....</b>	<b>122</b>	<b>541</b>	<b>1,100</b>	<b>1,763</b>	<b>2,222</b>	<b>3,985</b>	<b>114</b>	<b>4,099</b>

<sup>1</sup> Comprend 15 villes et 4 districts ruraux mais ne comprend pas 4 régions de gouvernement local.  
<sup>2</sup> Ne comprend pas 30 régions non organisées. <sup>3</sup> Comprend 13 régions non organisées. <sup>4</sup> Comprend 5 unités de gouvernement autonome désignées officiellement comme "municipalités suburbaines"; ne comprend pas les districts de gouvernement local. <sup>5</sup> Ne comprend pas 81 régions non organisées. <sup>6</sup> Ne comprend pas 58 régions non organisées.

## Section 4.—Relations fédérales-provinciales

On trouvera aux pp. 123-129 de l'*Annuaire* de 1948-1949 un exposé des relations fédérales-provinciales depuis la Conférence fédérale-provinciale de décembre 1936 jusqu'à la conclusion des accords fiscaux d'après-guerre en 1947.

D'après les conditions de l'union de Terre-Neuve au Canada (voir pp. 59-61), le gouvernement du Canada a offert au gouvernement de Terre-Neuve de conclure un accord fiscal semblable aux accords passés avec les autres provinces. Terre-Neuve, toutefois, avait le choix entre un accord expirant en même temps que ceux des autres provinces et un autre qui se terminerait cinq ans plus tard. Elle a opté pour le premier, qui a été signé le 29 mars 1950. Ainsi, huit provinces ont conclu des accords fiscaux ayant pour objet la location au gouvernement fédéral des domaines de l'impôt sur le revenu des sociétés, de l'impôt sur le revenu des particuliers et des droits successoraux. Ce sont: Terre-Neuve, l'Île du Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Le gouvernement fédéral s'était engagé à tenir une autre conférence générale avec les gouvernements provinciaux au moins un an avant l'expiration des accords fiscaux, le 31 mars 1952. Aussi, une conférence a-t-elle eu lieu à Ottawa du 4 au 7 décembre 1950. Ouvrant la conférence, le premier ministre a déclaré que, vu la gravité de la situation internationale et les dépenses de défense militaire qu'elle pouvait entraîner, il semblait opportun de limiter le thème des discussions de la conférence. Il a donc proposé d'étudier d'abord les deux questions qui présentaient le plus d'intérêt: les accords fiscaux et la sécurité du vieil âge.

Le gouvernement fédéral a offert de conclure, à l'expiration des accords actuels en 1952, de nouveaux accords dont les modalités seraient analogues à celles des accords actuels. Les nouveaux accords porteraient encore sur une période de cinq ans, mais les paiements minimums garantis se fonderaient sur 1948 au lieu de 1942. A cette fin, le minimum garanti à chacune des provinces serait relevé en proportion égale à l'augmentation du produit national brut du Canada, par tête, et de la popu-